



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité
du Collège Dawson

Mai 2020

Québec, le 11 juin 2020,

Monsieur Richard Filion
Directeur général
Collège Dawson
3040, rue Sherbrooke Ouest
Westmount (Québec) H3Z 1A4

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité des systèmes
d'assurance qualité**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 22 mai 2020, du suivi transmis par le Collège Dawson, le 17 février 2020, en regard des recommandations émises dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport du 9 mars 2016, la Commission avait formulé deux recommandations au Collège. Tout d'abord, elle lui avait recommandé de « réviser et, au besoin, d'actualiser ses mécanismes institutionnels, notamment sa PIEP, pour assurer l'efficacité de l'ensemble des programmes d'études ». De plus, la Commission avait recommandé au Collège de « s'assurer de l'efficacité de ses mécanismes de suivi des résultats afin qu'il puisse mesurer annuellement la progression vers l'atteinte de tous ses objectifs institutionnels ».

Concernant la première recommandation portant sur la révision et l'actualisation de sa PIEP, le Collège a adopté une nouvelle version de sa politique en 2017. Cette politique a ensuite été actualisée en 2019. Dans cette actualisation, le Collège a inclus un article portant sur la révision et l'actualisation de la politique. Cet article précise que le Collège évaluera la conformité et l'efficacité de sa politique au moment de l'opération de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et que la Direction des études est responsable des recommandations émanant de ce processus. La Commission constate que le Collège s'est appuyé sur son expérience du

premier cycle d'audit SAQC pour modifier sa politique. Il estime notamment que cet exercice lui avait permis de cibler des points forts et des points à améliorer relativement à sa PIEP et qu'il avait pu consigner l'ensemble de ceux-ci dans un plan d'action. De plus, l'évaluation partielle de trois programmes menant à un diplôme d'études collégiales et d'un programme menant à une attestation d'études collégiales a permis au Collège de tester sa nouvelle politique. L'adoption de ce mécanisme étant relativement récente, le Collège mentionne, dans son suivi, que ce ne sera qu'au moment des travaux du 2^e cycle d'audit qu'il vérifiera l'application de sa nouvelle politique et qu'il sera en mesure d'évaluer si elle lui permet de veiller à la qualité de ses programmes d'études. Conséquemment, la Commission lève la recommandation et demande au Collège de veiller à témoigner l'efficacité de son mécanisme de révision et d'actualisation de sa PIEP lors de son 2^e cycle d'audit.

En ce qui a trait à la deuxième recommandation portant sur le suivi des résultats du plan stratégique, le Collège explique qu'il met en œuvre le mécanisme institutionnel suivant : des sous-comités du groupe de travail de la mise en œuvre du plan stratégique ont été formés pour chacun des objectifs du plan. Un président a été nommé dans chacun des comités pour chapeauter les opérations. Ces présidents ont notamment pour rôle de définir des indicateurs pour effectuer le suivi des résultats du plan stratégique, de recueillir des données pour chacun de ces indicateurs et de faire un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan stratégique. Chaque année, ces sous-comités établissent les principales activités qui seront mises en œuvre. La coordonnatrice du Bureau d'Assurance Qualité de la Planification consolide tous ces plans et le présente au groupe du directeur général (composé de toutes les directions du Collège). À la suite de cette présentation, des précisions peuvent être apportées. En fin d'année, les présidents de sous-comité produisent un rapport des actions prises et des résultats obtenus pour chacun des objectifs et des stratégies dont ils ont la responsabilité. Encore une fois, l'ensemble de ces informations est consolidé par la coordonnatrice du Bureau d'Assurance Qualité de la Planification et présenté au comité de direction. Les modifications qui pourraient devoir être apportées sont également discutées. L'examen de la documentation transmise par le Collège a permis à la Commission de constater que le Collège a bonifié son mécanisme et qu'il lui permet de faire le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique et une reddition de comptes sur les activités déployées dans le but d'atteindre les objectifs de son plan stratégique. De

plus, ce processus lui permet de planifier les activités à venir. La Commission constate cependant que ce mécanisme, bien qu'il permet de faire le suivi des résultats de chaque action, il ne permet pas de faire le suivi des objectifs du plan stratégique. La Commission prend note des travaux menés par le Collège, mais considère qu'il est trop tôt pour se prononcer sur la recommandation. La Commission demande donc au Collège de poursuivre ses travaux et de lui en faire part au terme d'une nouvelle échéance à convenir lors d'un appel téléphonique.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Diane Gauvin, directrice des études